



Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire
Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU
9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen
Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpeix.org
www.mvtpeix.org

LE MOUVEMENT DE LA PAIX PARTAGE LA DÉCLARATION DE **KARIMA BENNOUNE, RAPPORTEUSE SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS CULTURELS, ET DE **AHMED SHAHEED**, RAPPORTEUR SPÉCIAL DES NATIONS UNIES SUR LA LIBERTÉ DE RELIGION OU DE CONVICTION EN HOMMAGE À **SAMUEL PATY****

En mars 2018, le Mouvement de la Paix avait eu le plaisir de participer à l'accueil en France de Karima BENNOUNE, Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels, pour plusieurs initiatives.

Dans un courriel daté du 15 octobre 2021, elle nous indique :

« Chers ami(e)s, je voulais partager avec vous cette déclaration que j'ai préparée avec mon collègue le rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction, Ahmed Shaheed, pour marquer l'anniversaire de l'assassinat de Samuel Paty. Je vous invite à la partager avec ceux et celles qui pourraient y trouver un intérêt.

Cordialement,

Karima Bennoune, Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels »

Le Mouvement de la Paix se fait un devoir et un plaisir de partager cette déclaration commune des deux rapporteurs spéciaux.

Honorez la mémoire de Samuel Paty, enseignant français assassiné, en défendant les droits et en confrontant le fondamentalisme

« Son assassinat était une attaque contre les droits culturels, la liberté d'expression, la liberté académique et la liberté de religion ou de conviction, ainsi que son propre droit à la vie ».

« Son meurtre a eu lieu dans un contexte d'attaques croissantes contre la séparation de la religion et de l'État, déclenchées en particulier par des acteurs fondamentalistes de la société civile. Les meilleurs moyens d'honorer la mémoire de M. Paty consistent à défendre précisément ces droits humains, à lutter contre le fondamentalisme, à respecter le pluralisme, et à garantir la sécurité de ceux et celles qui encouragent un débat académique réfléchi à ces fins ».

« Nous exprimons notre solidarité avec la famille de M. Paty et ses collègues enseignant(e)s qui poursuivent son œuvre en promouvant l'enseignement des droits humains et la pensée critique, notamment par le recours à la culture, y compris sur des sujets jugés controversés ou liés à la religion ou la conviction. »

Nous rendons également hommage aux autres personnes qui ont été prises pour cible cette année, notamment pour leur pratique et leur défense des droits culturels, comme le chanteur folklorique afghan Fawad Andarabi, qui a été traîné hors de son domicile dans un village au nord de Kaboul et tué par des combattants talibans le 28 septembre, peu après qu'un porte-parole des talibans ait déclaré que « la musique est interdite dans l'islam. »

« Tous les États et la communauté internationale doivent faire davantage pour assurer la sécurité de ceux et celles qui exercent et défendent les droits culturels et les valeurs démocratiques, notamment par l'expression artistique, l'éducation et la dissidence culturelle ».

« Les gouvernements doivent veiller à ce que les auteurs des crimes contre les défenseur(e)s de ces droits soient traduits en justice, conformément au droit international. Il est également essentiel de commémorer ces victimes et de lutter efficacement contre les idéologies fondamentalistes et extrémistes telles que celles qui ont motivé leurs meurtres, conformément aux normes internationales. Les États doivent reconnaître et soutenir le rôle positif du débat et de la dissidence à travers les expressions culturelles et créatives, et protéger ceux qui s'y adonnent ».

« M. Paty voulait utiliser la culture pour enseigner les droits humains, même si cela était difficile et dangereux ». « Sa voix a peut-être été réduite au silence, mais ses convictions devraient continuer à nous inciter à redoubler d'efforts au niveau international pour créer et préserver des espaces d'expression et de débat. Ce sont des composantes essentielles de la vie culturelle et qui font partie des efforts de promotion des droits humains en particulier dans un contexte de diversité croissante. »

Déclaration de **Karima BENNOUNE**¹, rapporteuse spéciale des Nations Unies pour les droits culturels, et d'**Ahmed SHAHEED**², rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction en hommage à **Samuel Paty**.

Les Experts indépendants font partie de ce qui est désigné sous le nom des "procédures spéciales" du Conseil des droits de l'homme. Les procédures spéciales, l'organe le plus important d'experts indépendants du Système des droits de l'homme de l'ONU, est le terme général appliqué aux mécanismes d'enquête et de suivi indépendants du Conseil qui s'adressent aux situations spécifiques des pays ou aux questions thématiques partout dans le monde. Les experts des procédures spéciales travaillent à titre bénévole ; ils ne font pas partie du personnel de l'ONU et ils ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants des gouvernements et des organisations et ils exercent leurs fonctions à titre indépendant.

¹ **Karima BENNOUNE** a été nommée Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels en octobre 2015. Karima Bennoune a grandi en Algérie et aux États-Unis. Elle est professeure de droit et chercheuse pour le programme Martin Luther King, Jr. Hall à la faculté de droit Davis de l'Université de Californie, où elle enseigne les droits humains et le droit international.

² Le 1er novembre 2016, **M. Ahmed SHAHEED** a pris ses fonctions de Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction. Il est directeur adjoint du Centre des droits de l'homme de l'Université d'Essex. Il a été le premier Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran depuis la fin du mandat précédent de la Commission des droits de l'homme en 2002. Diplomate de carrière, il a été deux fois ministre des Affaires étrangères des Maldives. Il a encadré les efforts d'adhésion des Maldives aux normes internationales en matière de droits de l'homme entre 2003 et 2011.